

Electricité: Ce qui change dans le tarif industriel

• Le tarif optionnel disparaît de la moyenne tension

• La «note» très courte utilisation fait son entrée

• Elle cible les entreprises dont la puissance moyenne ne dépasse pas 1.000 heures/an

«LE coup sera dur pour tout le monde». C'est en ces termes que des industriels qualifient la nouvelle grille tarifaire de l'électricité. Même l'agriculture devra accuser le coup puisque le tarif vert a également connu des modifications. La refonte opérée va de plus en plus vers l'instauration de la vérité des

prix dans l'électricité. Celle-ci sera progressive puisque les augmentations sont lissées sur 4 ans. Elles démarrent dès vendredi 1er août pour s'étaler jusqu'en janvier 2017.

Deux nouveautés au niveau de la nouvelle grille. La première est l'introduction du tarif «très courte utilisation» pour les clients haute tension et très haute tension. Cette option s'adresse aux entreprises dont l'utilisation annuelle moyenne de la puissance ne dépasse pas 1.000 heures.

Tarif général THT et HT					
	Avant le 1er août	Du 1er août 2014 jusqu'au 31 décembre 2014	Du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015	Du 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016	A partir du 1er janvier 2017
- Prime fixe DH/kVA par an	372,02	375,74	411,59	450,95	494,09
- Redevance de consommation (en DH/kWh)					
Heures de pointe	1,3040	1,3010	1,3010	1,3384	1,3645
Heures pleines	0,9179	0,9179	0,9179	0,9443	0,9736
Heures creuses	0,5649	0,5768	0,6080	0,6516	0,7131

Source : Arrêté sur le tarif de vente de l'électricité
Dès le mois d'août, les tarifs vont connaître les premiers changements

Pour les clients du tarif THT et HT optionnel, la «très courte utilisation» sera plus chère en heures de pointe: le prix du kilowattheure sera à 1,8418 DH contre 1,5876 pour la «courte utilisation» et 1,2039 DH pour la «moyenne utilisation».

Globalement, toutes les options tarifaires en haute et très haute tension connaîtront des augmentations: celles-ci toucheront aussi bien les primes fixes versées annuellement que le prix du kilowattheure. Dans le cas de l'option «très longue utilisation» qui concerne

fixe augmentera de 32,8% (voir tableau). Quant au tarif du kilowattheure en «heures de pointe», il connaîtra une hausse de 4,8% sur 4 ans, de 6% pour l'option «heures pleines» et de 26% pour le tarif «heures creuses».

La deuxième nouveauté de la grille concerne la moyenne tension avec la suppression des tarifs optionnels. Les entreprises qui relevaient de ce tarif devraient, en principe, basculer vers le tarif moyenne tension général lequel connaîtra également des hausses sensibles. En tout cas, la prime fixe versée annuellement

Tarif général moyenne tension					
	Avant le 1er août	Du 1er août 2014 jusqu'au 31 décembre 2014	Du 1er janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2015	Du 1er janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2016	A partir du 1er janvier 2017
Prime fixe (DH/kVA par An)	381,4	385,21	423,65	466,02	512,62
Redevance de consommation selon les trois postes horaires (En DH/kWh):					
Heures de pointe (HP)	1,2265	1,3140	1,3277	1,3752	1,4157
Heures pleines (HPL)	0,8051	0,8675	0,9274	0,9679	1,0101
Heures creuses (HC)	0,5239	0,5558	0,6114	0,6726	0,7398

Source: Arrêté sur le tarif de vente de l'électricité
Dès ce vendredi, la prime fixe annuelle augmentera de près de 1% alors que le tarif en «heures de pointe» prendra 7% contre 7,75% pour l'option «heures pleines» et 6% pour les «heures creuses»

les entreprises dont l'utilisation annuelle moyenne de la puissance dépasse environ 6.000 heures, la prime fixe passera de 1.448,28 DH/kVA aujourd'hui à 2.128,60 DH/kVA en janvier 2017. Le tarif du kilowattheure en heure de pointe sera à 0,7833 DH en janvier 2017 contre 0,7468 DH aujourd'hui, soit une évolution de 4,8%.

Dans le cas du tarif général très haute tension et haute tension, la prime

s'accroîtra de 34% sur 4 ans alors que les tarifs du kilowattheure augmenteront de 15% pour l'option heures de pointe, 25% pour la tranche heures pleines et 41,2% pour les heures creuses. □

K. M.